Décentralisation : oser le social !

Par Dominique Balmary, président de l'Uniopss[1]

Voilà trente ans qu'on décentralise, et nous ne sommes pas au bout de nos peines. L'acte III doit aujourd'hui se démultiplier en trois actes, sans que la perspective soit pour autant beaucoup plus claire. Pour le monde associatif de la solidarité qui lutte, aux côtés des collectivités territoriales, contre la dépression sociale, qui s'efforce de répondre aux urgences humaines sur tout le territoire, qui innove pour répondre aux besoins du jour et à ceux de demain, le projet de loi, présenté récemment en conseil des ministres, pose une question sans réponse jusqu'ici : qu'est-ce que cette nouvelle tentative de rapprochement de la décision du terrain va apporter aux citoyens et, en particulier, aux plus vulnérables d'entre eux ? Où est le social ?

Le social apparaît lorsque le projet de loi confirme le département dans sa vocation de chef de file du domaine. Fort bien. Mais, plus généralement, il reste que, dans le domaine social, la complexité, avec ses enchevêtrements de compétences, son illisibilité, son coût, continue de battre son plein. Rien ne paraît prévu pour mettre fin aux doublons (enfance, handicap…) et aux compétences croisées. Et ce n'est pas l'institution de chefs de file qui, vu la vigilance des propriétaires de prés carrés, remédiera au foisonnement des responsables. Nous restons loin de l'automne du « mille-feuilles »; on ajoute même au buisson la nouvelle branche des métropoles. Enfin, laisser les différents protagonistes locaux organiser entre eux leurs compétences par le moyen de conventions pour mieux coller aux réalités du terrain paraît a priori louable. Mais n'allons nous pas susciter une organisation kaléidoscopique, moins lisible encore que l'actuelle, hostile aux mobilités interrégionales, compliquant singulièrement la tâche des réseaux nationaux, notamment associatifs, dans leur relations nécessaires avec les puissances publiques locales ?

Autrement dit, la réforme projetée pèche par manque de plan d'ensemble, de réflexion sur le couple décentralisation/déconcentration, de choix clairs sur le rôle des différents niveaux d'intervention, de prise en compte de l'intérêt de l'usager, de projection vers l'avenir. Celle-ci ressemble aux Actes I et II. Nous sommes encore loin du « choc de simplification ». Mais le délai offert par la partition en trois volets de la réforme permet aujourd'hui de retravailler ces sujets majeurs pour une modernisation compétitive et démocratique de nos structures. Profitons-en !

Le domaine social, oublié, marque cette insuffisance de la réflexion. Certes, le département est justement re-titularisé dans ses fonctions sociales habituelles. Il est, en effet avec la commune, le lieu des réalités humaines, le lieu des urgences, le lieu des solidarités vécues. Sa fonction est, justement, protectrice et réparatrice. Mais le social a besoin d'une autre dimension. La prévention, notamment en matière de

---

[1] Depuis 1947, l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss) unit, défend et valorise le secteur non lucratif de solidarité. l'Uniopss regroupe 25 000 établissements et services du monde de la solidarité et 750 000 salariés.

santé, de formation, la préparation des évolutions démographiques, la réduction des inégalités territoriales demandent une vision de moyen-long terme. Celle-ci est trop peu présente dans notre organisation actuelle. Or, si le projet de loi utilise parfois le vocable de « développement social » qui devrait rendre compte de ces préoccupations, il n'en donne aucune définition, se borne à l'accoler à celui d'action sociale conduite par les départements et n'en tire aucune conséquence.

L'idée de développement social est féconde. Encore faut-il la concrétiser. Le projet de loi offre l'occasion de le faire. La région se voit confirmée dans la mission de développement économique qu'elle exerce depuis près de 50 ans. Elle voit s'élargir ses compétences dans le domaine de la formation et de l'orientation professionnelles, qui sont à l'intersection du domaine économique et du domaine social. Pourquoi alors ne pas compléter la vocation économique de la région par une mission de développement social et croiser ces deux domaines dans une perspective de moyen terme ? Pourquoi continuer de séparer ces deux ensembles au détriment de leur enrichissement mutuel ? Pourquoi, sans rien rogner des compétences départementales actuelles, confiner le social dans une fonction essentiellement réparatrice et de court terme ? Pourquoi, concrètement, ne pas intégrer dans le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) des objectifs de développement social ? Pourquoi ne pas élargir le champ de préoccupation du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) ? Tout ceci peut s'envisager dans le respect des autonomies locales, et avec le bénéfice d'une plus grande cohérence des politiques préparatrices de l'avenir des territoires.

La réforme qui vient ne doit pas rester prisonnière des débats et des solutions du passé, elle peut résolument anticiper sur des besoins qui sont en plein changement. C'est à la fois un enjeu de compétitivité et un enjeu de cohésion sociale.